



Paris, le 5 janvier 2017

## **Communiqué de presse Autolib' Vélib' Métropole**

### **Autolib', un mode de transport utilisé au quotidien**

En décembre 2011, Paris, la Région Ile-de-France et 15 communes limitrophes ont décidé de lancer le premier service de voitures électriques en auto partage et en libre-service du monde. 5 ans plus tard, 96 collectivités participent à ce service.

Ce service est mis en œuvre par un syndicat de collectivités et confié par délégation de service public au délégataire la SA Autolib' du groupe Bolloré.

Le modèle économique d'Autolib' repose sur un investissement important du délégataire, des recettes des usagers, et un financement de l'installation des stations par la commune concernée qui perçoit en contrepartie une redevance annuelle lui permettant d'amortir son investissement en quelques années.

Le contribuable n'est donc pas sollicité, ce qui est exemplaire pour un service public a fortiori aussi innovant et vertueux en termes de lutte contre la pollution et de santé.

Le succès d'Autolib' a permis de s'exporter dans le monde : Indianapolis, Singapour, Londres, Los Angeles, Turin etc., le syndicat perçoit également une recette complémentaire importante pour la location du logiciel d'autopartage développé pour Autolib'.

Comme pour Vélib' en 2010, nous constatons depuis 1 an un usage plus raisonné d'Autolib' qui s'installe parmi les modes de transports combinés lors des déplacements quotidiens (RER, métro, bus, vélos, etc.).

De plus de nombreux véhicules tiers utilisent les bornes de recharge des stations autolib. L'étude adressée par 6T à la presse, et pour laquelle nous regrettons de n'avoir pas été sollicités, mériterait d'être complétée.

Elle s'est fondée sur des chiffres partiels et extrapole les résultats de 2016 avant même la fin de l'année. Les outils d'analyse retenus, peut-être pertinents pour une entreprise

privée, sont inadaptés à un service public comme Autolib' ; en effet, les bénéfices en termes de santé publique et d'environnement pour la collectivité ne sont pas pris en compte.

De plus, l'étude n'indique pas que désormais la moitié des usages concernent la banlieue et que ce service n'est donc pas limité aux parisiens.

Par ailleurs, nous avons constaté en décembre une augmentation de plus de 40% des locations par jour lors des épisodes de pollution, les voitures électriques étant autorisées lors des périodes de circulations alternées.

Rappelons que les taxis et les VTC comme les autres services d'autopartage utilisent pour l'essentiel des voitures thermiques voire diesel.

Pour conclure à la rentabilité d'Autolib', un peu de patience est nécessaire. Ce service est inédit et jeune de fait, et il n'est pas anormal de faire évoluer un tel contrat en cours de vie.

Pour autant très attentifs aux intérêts des collectivités, un travail approfondi et vigilant est mené par le Syndicat avec le délégataire, qui examine le détail des charges, des pistes de recettes annexes, même s'il a fallu renoncer à la publicité.

Examiner la pertinence de la répartition des stations, optimiser les réservations, l'accès au service via le pass Navigo sont des éléments qui vont permettre de renforcer la robustesse du modèle tout en maintenant l'absence de contributions financières des collectivités.

Les communes franciliennes ont fait le pari d'offrir à leurs habitants une réelle alternative à la voiture polluante et bruyante en ville. Laissons-leur le temps de réussir ce pari.

Contact presse :

01 80 18 92 00 / 10

[presse@autolibvelibmetropole.fr](mailto:presse@autolibvelibmetropole.fr)